

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF2405

présenté par
Mme Perrine Goulet**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	170 000	0
Protection maladie	0	0
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	170 000
TOTAUX	170 000	170 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le programme 204 prend en charge les crédits dédiés à la santé de la mère et de l'enfant. Des inégalités sociales et territoriales existent en termes de santé des mères et des enfants. Afin de lutter davantage contre ces inégalités, il convient d'augmenter ces crédits.

En outre, si en matière de prévention des addictions (tabac, alcool, etc.), une politique également essentielle pour la santé publique, les crédits s'élèvent à 4,46 millions, il convient de donner des crédits à la hauteur des inégalités qui existent dans la santé des mères et des enfants.

En ce sens, cet amendement propose d'abonder de 0,17 millions d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 12 Santé des populations du programme 204 Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ; et de minorer du même montant l'action 02 Ségur investissement du PNRN du programme 379, aux fins de recevabilité et en invitant le Gouvernement à lever le gage.